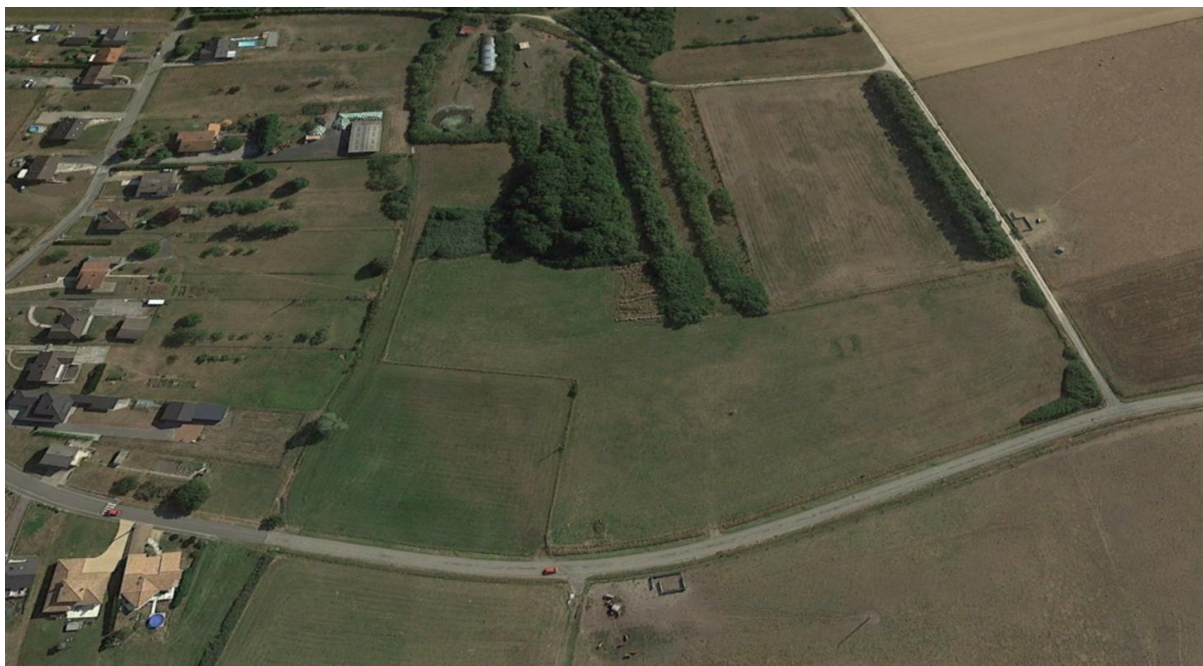




INSTALLATION D'UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN ROHRBACH

DOSSIER DE DEMANDE D'ÉTUDE AU CAS PAR CAS



octobre 2026

Le présent document est un résumé des études environnementales menées pour connaître les contraintes du territoire sur lequel nous envisageons le développement d'une centrale agrivoltaïque destinée à accompagner un élevage d'ovins et y assurer une amélioration du bien-être animal.

2.1. LOCALISATION DU PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE :

The map shows the Moselle region with various towns and roads. Key locations include Sarrebourg, Metz, and Nancy. A red dashed circle is drawn around Saint-Jean-Rohrbach, and a large red arrow points from the text 'Localisation Centrale' to this circle. The map also shows the Moselle river and several roads, including the A4 and D910.

An aerial photograph of a rural landscape. Three yellow dashed ovals highlight specific areas, each labeled 'Prairie' with a white arrow pointing to it. The first oval is on the left, near a road and some buildings. The second oval is in the center, over a wooded area. The third oval is on the right, over a field. The surrounding landscape consists of brown and tan agricultural fields, some green areas, and a small cluster of buildings in the upper left.

La centrale agrivoltaïque envisagée se développe sur une surface de 12 300 m² en prairie actuellement en partie pâturée par des chevaux en partie fauchée. Le site est également occupé par des boisement et des fourrés

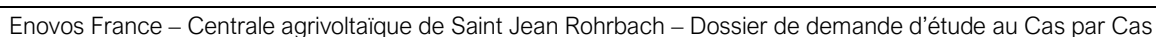
Cet espace est classé en A au PLUi.



Les seules constructions envisagées sont le poste de transformation et les conteneurs de batteries représentant moins de 100 m² au total.

3. ANALYSE DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Les études ont porté sur le périmètre immédiat du projet, son périmètre rapproché et un périmètre éloigné.



Le périmètre d'étude immédiat est plus large que l'emprise du projet agrivoltaïque présenté, l'étude environnementale ayant répertorié des zones humides avérées qui ont été exclues du périmètre d'implantation proposé.

3.1. ANALYSE DES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU SITE ET DE SES ENVIRONS

Le site de Saint Jean Rohrbach est une zone agricole peu exploitée depuis plus d'une décennie du fait de l'état de santé du propriétaire.

Une partie des deux unités foncières s'est enfrichée. Un boisement arboré au centre de la plus grande unité foncière représente approximativement une emprise de 4 200 m². Une parcelle (communale) longe le nord de l'unité foncière Sud-Est et est intégralement recouverte de fourrés mésophylles sur plus de 18 000 m².

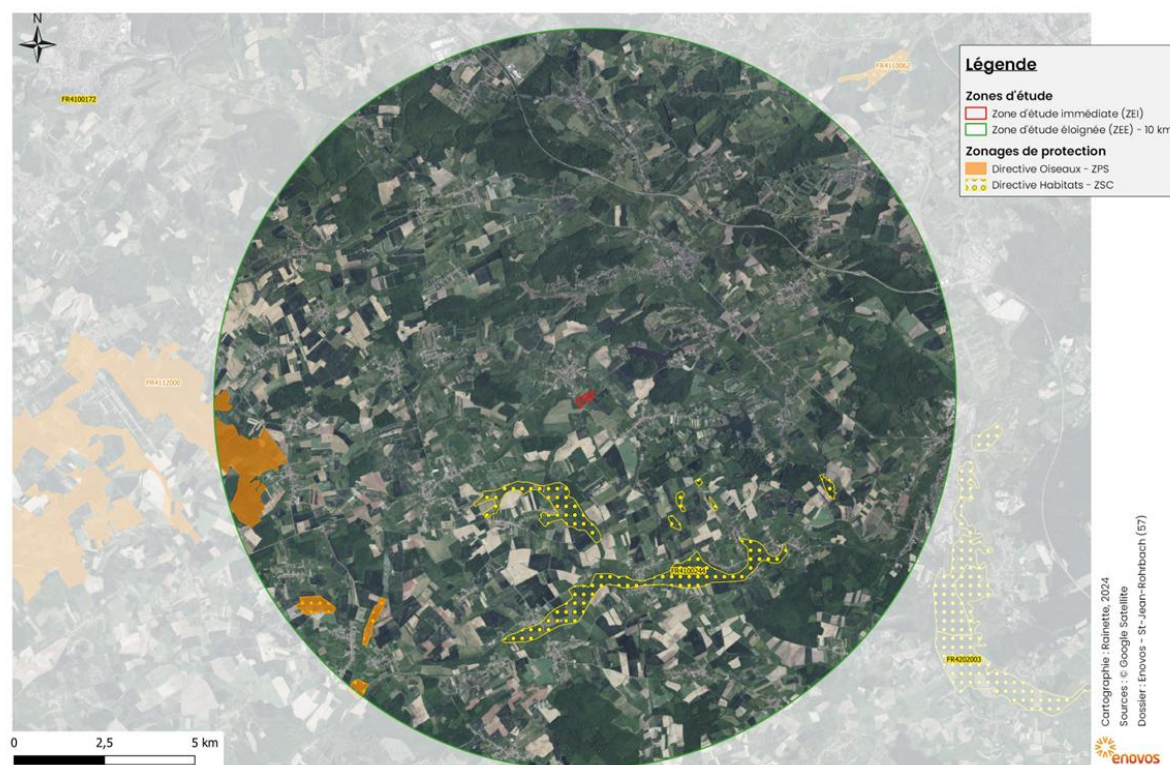
La parcelle Sud-Est est fréquemment pâturée par des bovins sans bail rural. Les parcelles Ouest sont pâturées par les chevaux du propriétaire et fauchées périodiquement.

L'emprise des tables de modules de la centrale agrivoltaïque au sol serait d'environ 12 300 m² répartis sur les deux unités foncières mobilisées.

3.1.1. Zone Natura 2000 Oiseaux & directive Habitats

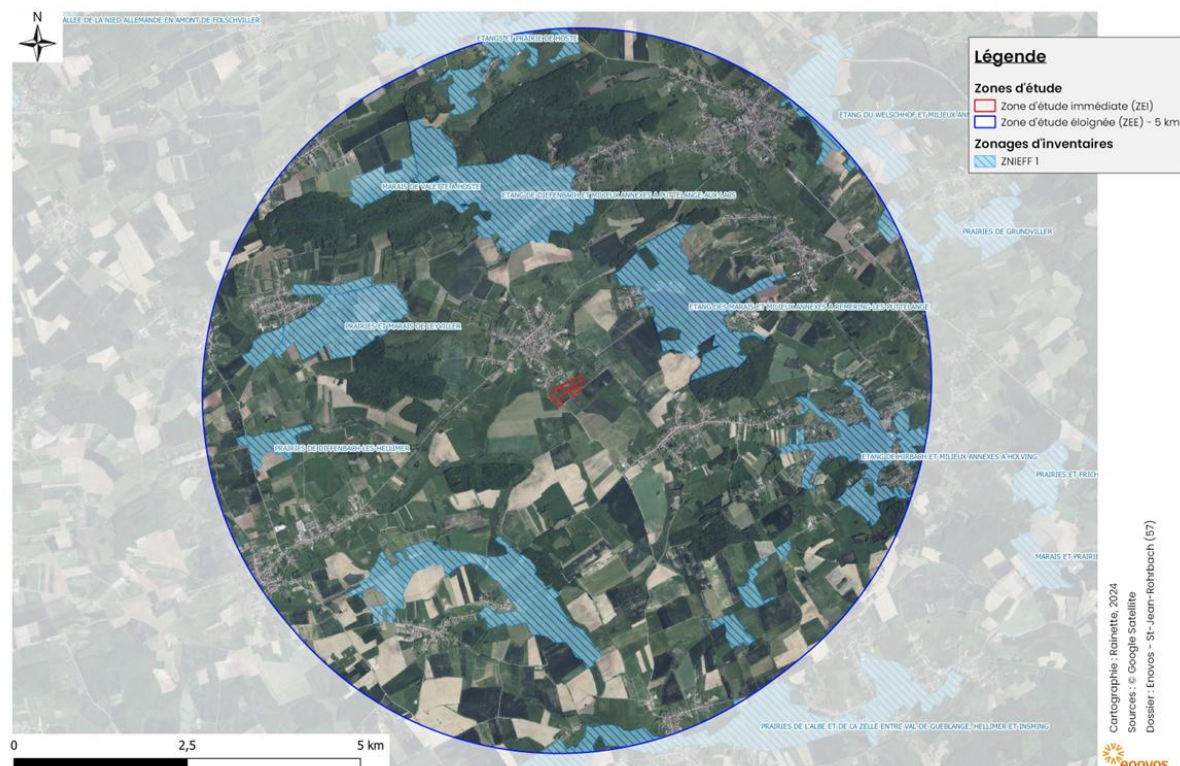
De vastes territoires classés Natura 2000 – Oiseaux et Directive Habitats ceinturent cet ancien site industriel, comme figuré sur la carte ci-dessous.

Zonages de protection à 10 km (Natura 2000)



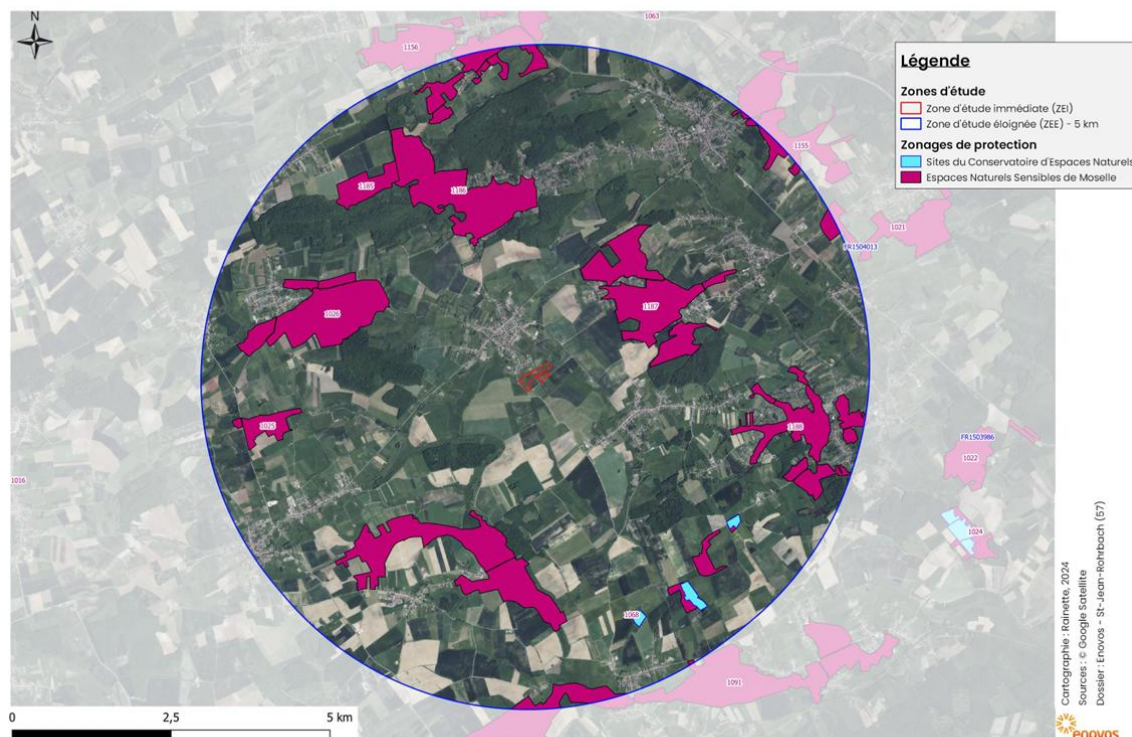
3.1.2. ZNIEFF

Zonages d'inventaire à 5 km



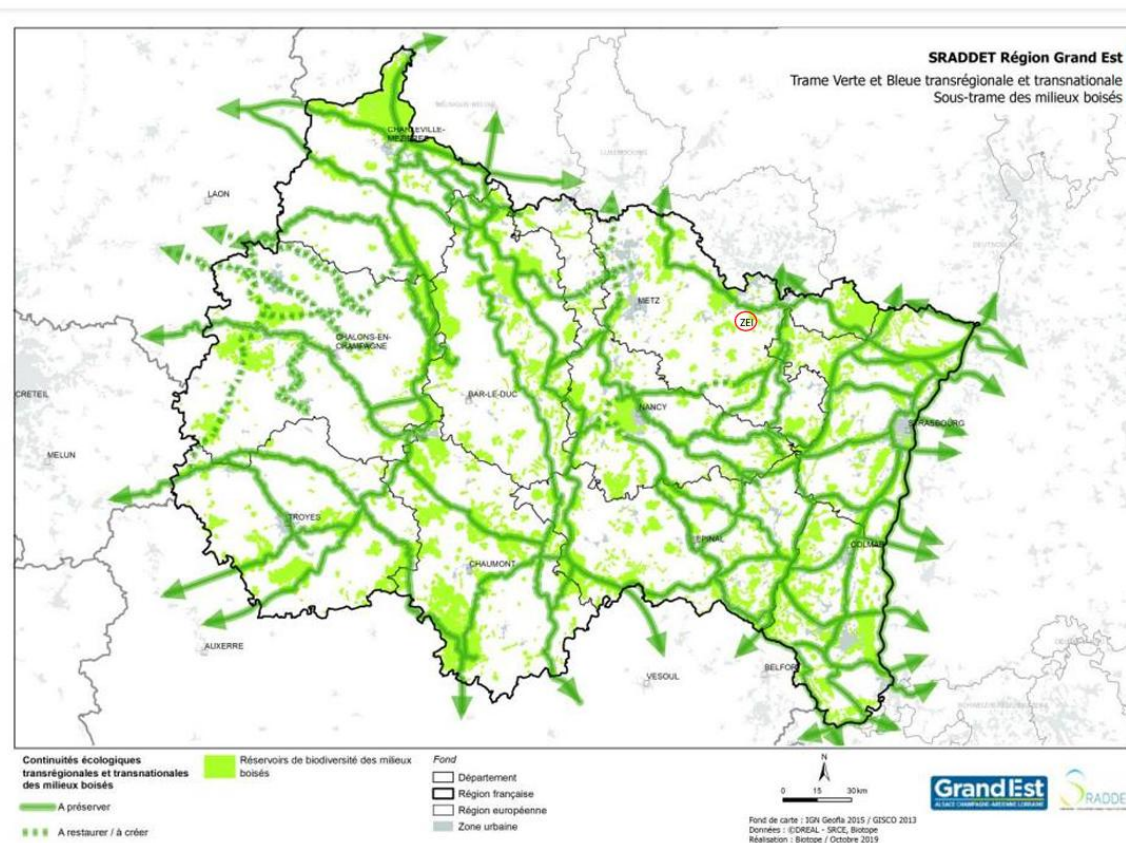
3.1.3. Réserves naturelles et autres zonages

Zonages de protection à 5 km (hors Natura 2000)



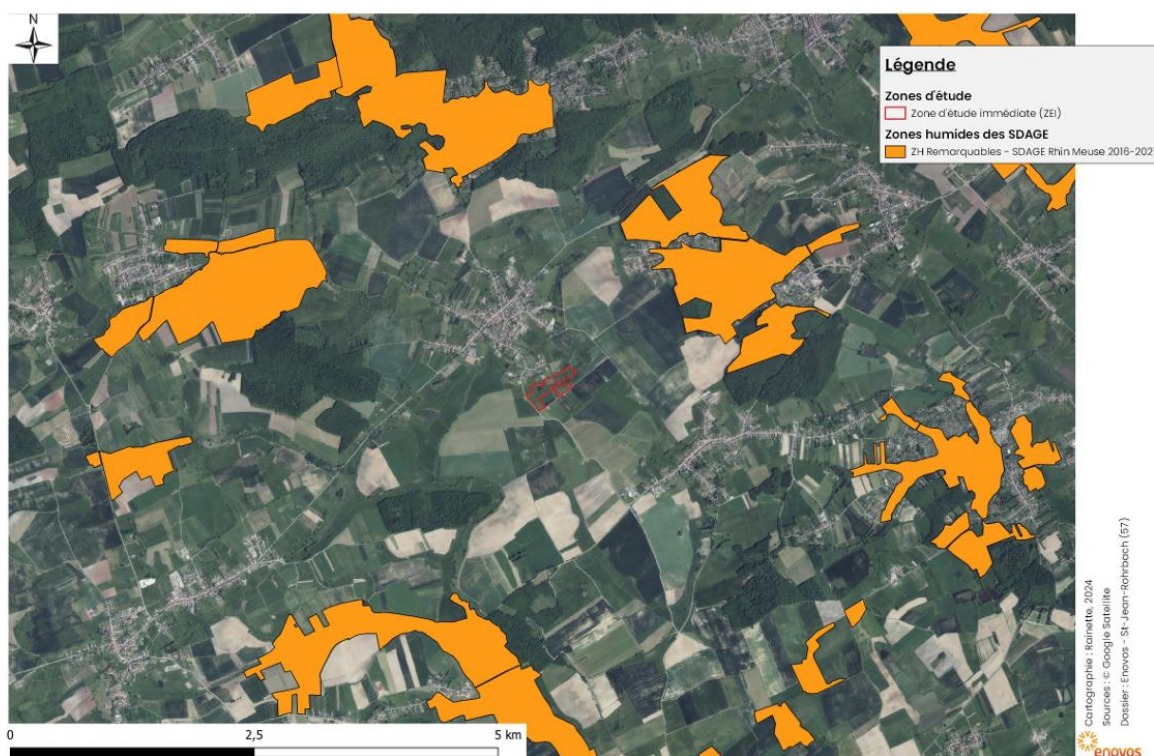
Carte 4 Zonages de protection à 5 km (hors Natura 2000)

3.1.4. Trame verte et bleue



3.1.5. Zones humides recensées

Zones humides du SDAGE Rhin-Meuse



Carte 14 Zones humides SDAGE Rhin-Meuse

3.2. PRESENTATION DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES IDENTIFIEES SUR LE SITE:

Une étude environnementale précise a été menée sur le site pour identifier et quantifier les spécificités et les sensibilités du site à prendre en compte dans le cadre du développement agrivoltaïque présenté.

Ont été étudiés : les reptiles, les mammifères dont les chiroptères, les oiseaux, les insectes, les batraciens, et la flore.

Nous détaillons ci-dessous les relevés menés par le bureau d'études Raynette pour notre compte.

3.2.1. Habitats de la zone d'étude

Cartographie des habitats de la zone d'étude



Carte 15 : Cartographie des habitats naturels

3.2.2. Flore

Localisation des espèces végétales remarquables



Carte 16 : Localisation des espèces végétales patrimoniales

Quinze habitats sont présents sur la ZEI. Il s'agit principalement de milieux ouverts tels que les prairies et les pâturages, de milieux boisés et humides.

Un habitat possède un enjeu assez fort : prairies humides.

En effet, la diversité végétale y est importante et il s'agit d'un habitat favorable à plusieurs espèces remarquables. D'autres habitats possèdent un enjeu floristique moyen : cariçaies, mares temporaires, saulaies et fourrés humides. Il s'agit d'habitats qui participent au fonctionnement d'un complexe de milieux humides.

Le reste des habitats possèdent un enjeu floristique globalement faible. Aucune espèce protégée n'est observée sur la ZEI. Cinq espèces remarquables sont localisées dans les prairies humides : la Laiche des renards, l'Orchis de mai, la Saxifrage granulée, le Cumin des prés et la Grande pimprenelle.

3.2.3. Avifaune

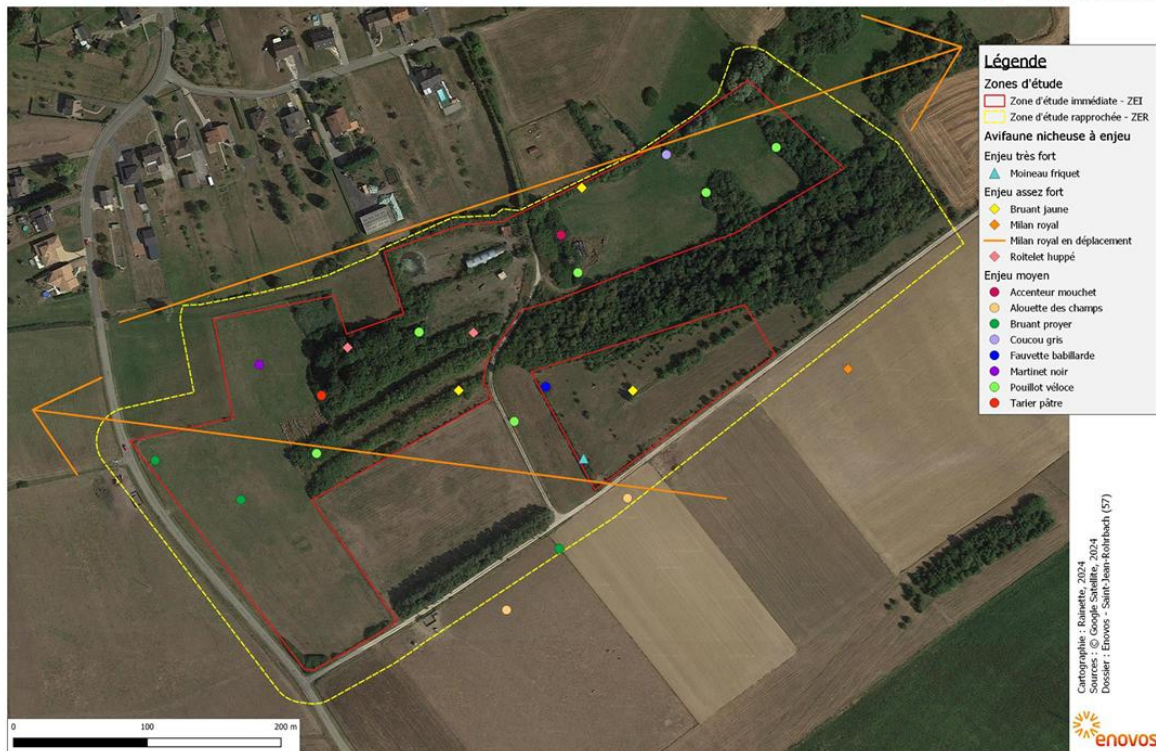
Une analyse de l'avifaune présente a été menée sur tout le site. Elle a permis d'identifier et de localiser les enjeux.

Au total, 40 espèces ont été recensées dans la zone d'étude (ZEI et ZER) **en période de reproduction**, dont 27 espèces nicheuses possibles à probables. Cette richesse spécifique est plutôt élevée compte-tenu de la superficie du site et de ses habitats.

Dix espèces ont un enjeu significatif, majoritairement représentées au sein du cortège des milieux ouverts et semi ouverts. Les espèces utilisent les différents milieux de la zone d'étude en période de reproduction, selon le cortège auquel elles appartiennent, mais les haies et les milieux couverts de végétation ligneuse de la ZEI et de la ZER constituent un habitat de nidification pour la plupart des espèces recensées, tous cortèges confondus.

Une espèce « en danger » au niveau national et régional, le Moineau friquet, se reproduit possiblement dans des haies en ZEI et ZER. Les milieux ouverts comme boisés correspondent à des zones de reproduction et d'alimentation. L'enjeu relatif à l'avifaune en période de nidification est considéré comme fort en ZEI et en ZER.

Au total, 27 espèces ont été recensées dans la zone d'étude (ZEI et ZER) **en période hivernale**. Cette richesse spécifique est plutôt élevée compte-tenu des habitats et de la superficie du site. Les espèces observées sont majoritairement sédentaires et utilisent la zone d'étude pour l'alimentation. Aucun rassemblement important d'oiseaux hivernants n'a été observé. L'enjeu relatif à l'avifaune en période hivernale est considéré comme moyen sur la zone d'étude.



Carte 17 : Localisation de l'avifaune à enjeu en période de nidification sur la zone d'étude

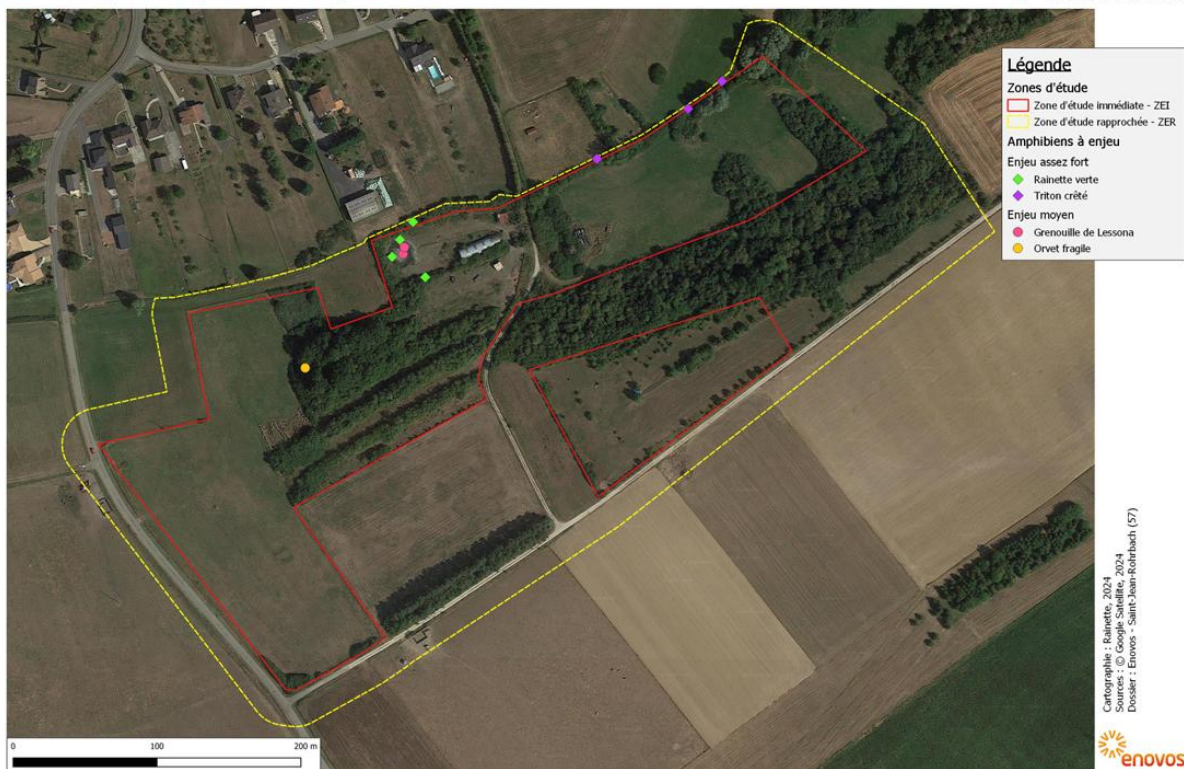
3.2.4. Amphibiens et reptiles

Cinq espèces et un taxon indéterminé d'amphibiens ont été recensés sur la zone d'étude ainsi qu'une espèce de reptile. Ces espèces trouvent au sein de la zone d'étude des habitats favorables à la reproduction : milieux aquatiques pour les amphibiens (cours d'eau, mare) et milieux boisés pour le reptile recensé.

La zone d'étude est également propice aux autres périodes du cycle biologique, comme le transit et l'hivernage.

L'enjeu global de la zone d'étude (ZEI et ZER) vis-à-vis des amphibiens est assez fort. Il est moyen pour les reptiles.

Localisation de l'herpétofaune à enjeu sur la zone d'étude



Carte 20 : Localisation de l'herpétofaune recensée sur la zone d'étude

3.2.5. Les invertébrés

Sur l'ensemble de la zone d'étude, 21 espèces ont été inventoriées, ce qui représente une richesse entomologique moyenne, compte-tenu des habitats et de la superficie du site.

Deux principaux cortèges d'invertébrés ont été mis en évidence : celui des milieux ouverts à semi-ouverts et celui des milieux humides et aquatiques. Ces derniers jouent un grand rôle dans la présence des invertébrés hygrophiles. La majorité des espèces recensées se reproduisent possiblement à probablement sur la ZEI et, parmi elles, deux espèces ont un enjeu « moyen ».

Ces deux espèces, l'Agrion mignon et le Criquet ensanglanté, sont inféodées aux milieux humides et aquatiques de la zone d'étude : la mare pour la première et la prairie humide pour la seconde.

L'enjeu global de la zone d'étude vis-à-vis de ce groupe est jugé moyen au niveau des milieux humides et aquatiques.

Localisation des invertébrés à enjeu sur la zone d'étude



Carte 21 : Localisation de l'entomofaune à enjeu sur la zone d'étude

3.2.6. Les mammifères (hors chiroptères)

Sept espèces et 1 genre de mammifères (hors chiroptères) ont été inventoriés sur la zone d'étude. La majorité des mammifères recensés s'alimente dans les milieux ouverts de la ZEI et se réfugie dans les milieux boisés en ZEI, ZER ou plus loin. Les espèces rencontrées sont communes dans la région.

L'enjeu global de la zone d'étude liés aux mammifères terrestres est donc considéré comme faible.

3.2.7. Chiroptères

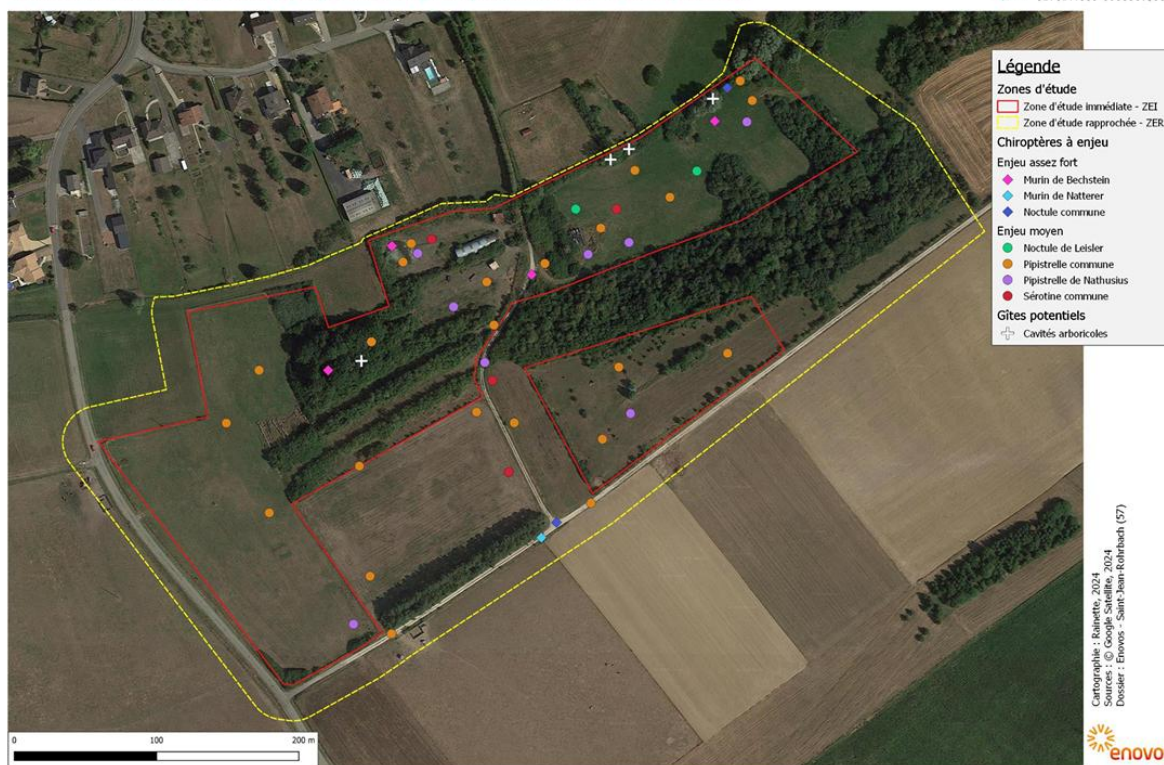
Concernant les chiroptères, 9 espèces et le taxon des murins ont été recensés dans la zone d'étude. Cette richesse spécifique est moyenne à élevée compte-tenu des habitats et de la pression d'inventaire.

Au moins 5 espèces possèdent une activité élevée sur la zone d'étude, l'utilisant pour la chasse et le transit, et potentiellement pour le gîte estival et peut-être d'hibernation.

Cela indique que la ZEI est attractive pour les chiroptères, ce qui s'explique par la présence d'un petit bois et de haies, structurant le paysage et permettant aux chauves-souris de se déplacer et de chasser, en plus d'abriter de potentiels gîtes arboricoles.

Les milieux ouverts offrent également une ressource alimentaire pour plusieurs espèces. Les autres espèces recensées sont présentes à minima pour se déplacer ou bien en alimentation mais avec un effectif plus faible.

L'enjeu global relatif aux chiroptères est considéré comme assez fort.



Carte 22 : Localisation des chiroptères à enjeu et des potentiels gîtes sur la zone d'étude

3.3. ZONES HUMIDES

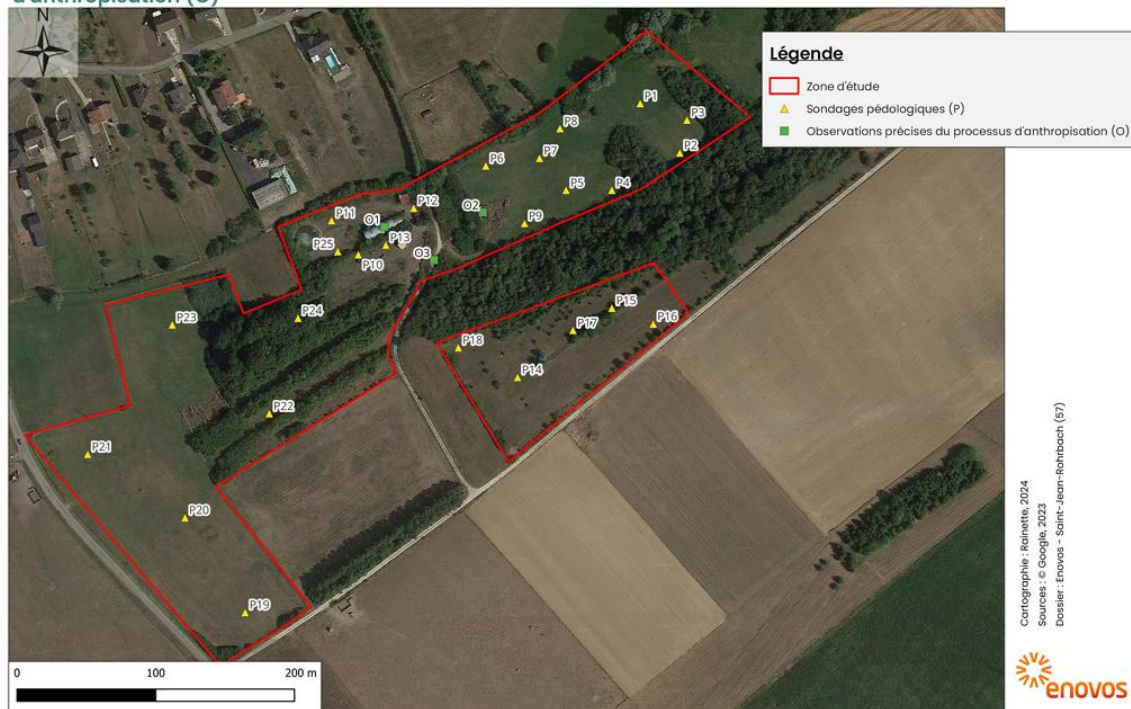
Une approche de ce zonage a été faite à partir de la flore en présence et une seconde à partir de sondages pédologiques.

Les résultats sont convergents et ont permis de bien identifier la localisation et l'étendue des zones humides en présence afin de les préserver dans le cadre du projet agrivoltaïque.

Cartographie des Zones humides – Critère Flore/habitats



Localisation des sondages pédologiques (P) et des observations précises du processus d'anthropisation (O)



Carte 27 : Localisation des sondages pédologiques (P)

Synthèse des zones humides selon les critères pédologique et végétation



Carte 30 : Synthèse des zones humides selon les critères pédologiques et végétation

Environ 1.75 ha (soit 17514.11 m²) de la zone d'étude sont considérés comme humides selon les critères pédologique et botanique.

3.4. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Synthèse des enjeux écologiques par habitat sur la zone d'étude



Carte 23 : Synthèse des enjeux écologiques par habitat sur la zone d'étude

4. VOCATION AGRIVOLTAÏQUE DU SITE

Le projet est développé sur des terres agricoles qui ont été progressivement désaffectées du fait de l'état de santé du propriétaire. Il a été choisi de remettre en état ces parcelles pour une exploitation agricole professionnelle, choix porté par Enovos et par le propriétaire.

La mairie et la communauté d'agglomération ont été également très favorable à voir ainsi l'installation d'une activité agricole renouvelée et pérenne. L'exploitante qui s'est engagée auprès du propriétaire pour cette exploitation a moins de 30 ans. Ces surfaces vont lui permettre d'accroître son cheptel d'ovins et de lui assurer une activité d'élevage plus stable et pérenne, ainsi qu'une source de fourrage nouvelle pour ses troupeaux.

Les tables photovoltaïques permettront de réduire les impacts des canicules sur les surfaces de pâture et d'apporter un abri aux animaux, leur assurant ainsi un bien-être amélioré et pérenne.

5. DESCRIPTION DU PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE.

5.1. DONNEES TECHNIQUES

La centrale agrivoltaïque développe 2 967 kWc (kilowatts-crête) grâce à des modules de puissance nominale 650 W installés sur des tables d'un rang posés verticalement avec une pente de 35°, orientés plein Sud. Le choix d'un rang a été fait pour limiter l'impact visuel du parc agrivoltaïque en limitant la hauteur totale des tables.

Cette installation permettra de développer en moyenne sur 30 ans environ 3,5 GWh/an (Gigawatt heure).

Ces tables sont implantées avec un point bas présentant une hauteur minimale de 1,50m pour faciliter la maintenance sous les panneaux et le passage des ovins. Celles-ci sont soutenues par une structure métallique composée de profils métalliques utilisés comme pieux qui seront enfoncés dans le sol directement, sans fondations béton. Leur profondeur moyenne d'enfouissement sera de l'ordre d'1,50m.



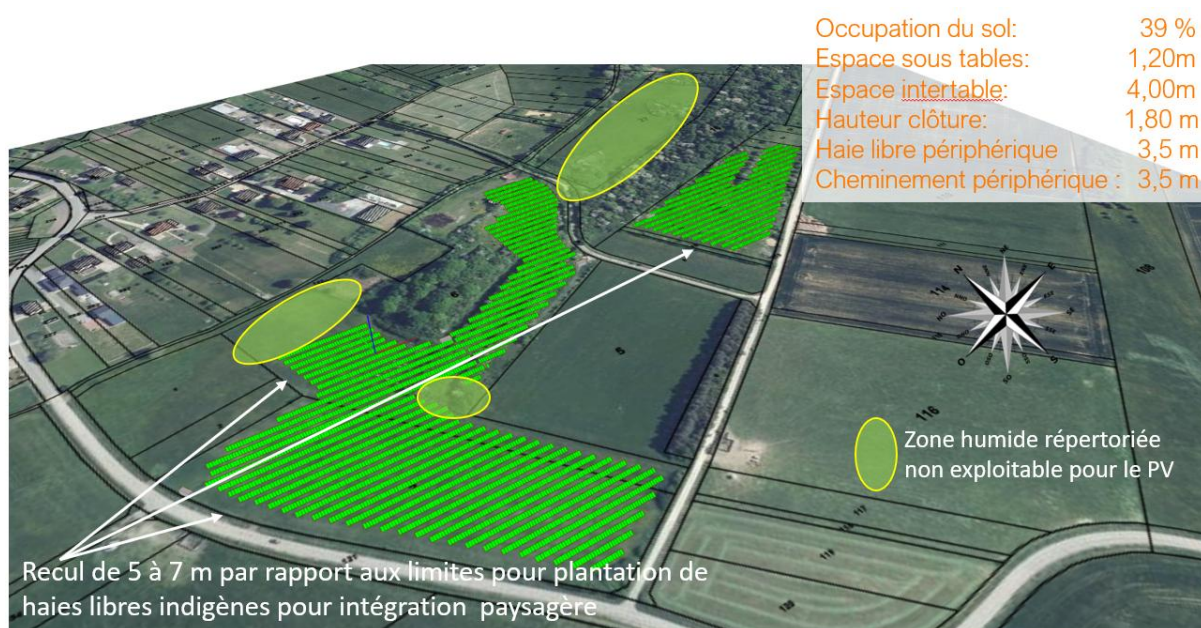
Un recul d'un minimum de 5 à 7 m est observé par rapport aux clôtures afin de mettre en place un cortège végétal indigène, de limiter le masque solaire lié à ces plantes et permettre un passage d'engins (camions en phase chantier, puis tracteurs ou véhicules légers en phase d'exploitation).

Les tables sont espacées de 4m pour préserver une exposition suffisante pour le développement herbacé sous les panneaux ainsi que pour permettre le passage de véhicules en phase chantier, exploitation et démantèlement. Les tables seront fixées par des pieux battus.

Tout le câblage entre les modules photovoltaïques et les onduleurs sera fixé en sous-face des tables pour ne pas créer de tranchées dans le sol. Seuls les câbles reliant les onduleurs au poste de transformation et les tables aux onduleurs seront enfouis (câbles en courant continu et alternatif). Ils seront regroupés dans une tranchée unique, à une profondeur moyenne de 80 cm.

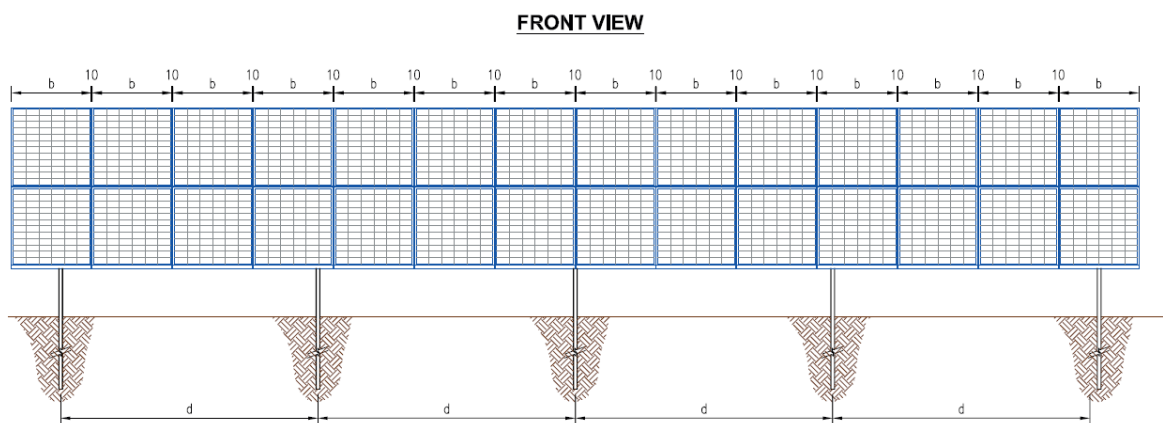
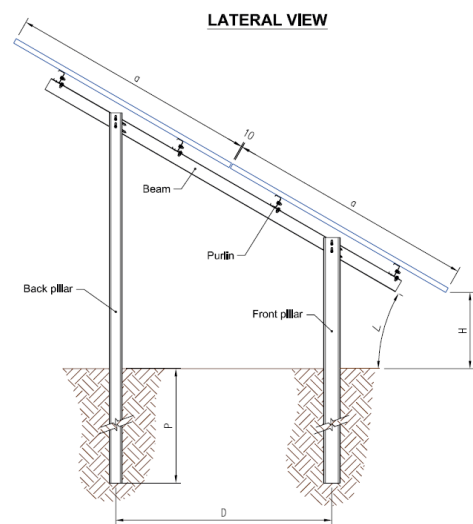
La fouille pour les tranchées se fera en plusieurs temps :

- Décapage de la terre végétale sur l'emprise de la tranchée sur une épaisseur de 30 cm,
- Fouille jusqu'à la profondeur requise,
- pose des câbles en fond de fouille ou sous gaine,
- remblaiement jusqu'à 30 cm sous le niveau fini,
- remise en place de la terre végétale sur les 30 derniers centimètres.

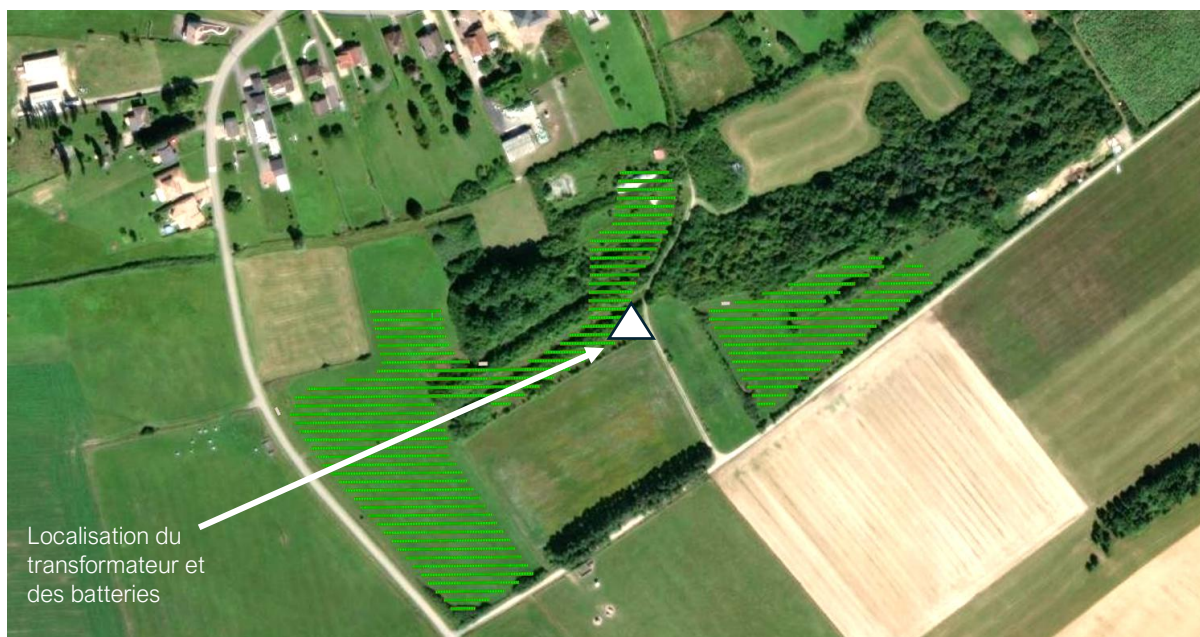


Plan masse général d'implantation avec localisation des tables.

Source Enovos France



5.2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET INFRASTRUCTURES ANNEXES



5.2.1. Le poste de transformation

Le poste de transformation sera implanté au centre de la centrale agrivoltaïque (voir plan ci-dessus). Il devrait être installé dans un conteneur industriel de 20' soit environ 15 m², posé sur une assise en grave concassée compactée permettant de surélever légèrement le sol pour éviter des problèmes d'infiltration d'eau.

La pose sur assise compactée évite la création de fondations venant perturber le sol et le sous-sol tant à la construction qu'au démantèlement.

5.2.2. Les batteries

Deux conteneurs de batteries seront implantés à proximité pour assurer une temporisation de l'injection de l'énergie produite par rapport aux besoins des futurs autoconsommateurs (ACC). La puissance des batteries sera de 2,5 MW/10 MWh.

5.2.3. La clôture

L'ensemble du parc agrivoltaïque sera clos pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Nous prévoyons une clôture de 1,80m de hauteur en treillis semi rigide. Pour des raisons de sécurisation du site, la clôture sera jointive avec le sol.

Des passages inférieurs seront aménagés ponctuellement sur les bords est, sud et nord du parc pour permettre le passage des petits mammifères, de certains reptiles et batraciens. Leur nombre et leur implantation seront discutés avec le bureau d'études Raynette.

5.2.4. Les accès

Il est prévu deux accès larges permettant à des véhicules de passer sur l'unité foncière Ouest et un sur l'unité foncière Est. Ils serviront pour les engins et les livraisons en phase chantier et démantèlement, et pour les véhicules légers en phase exploitation. Ils permettront également l'accès d'engins agricoles et des ovins pour l'accès aux pâtures. Ils sont dimensionnés pour permettre également le passage d'engins de secours du SDIS en cas de besoins.

Ces portails seront également sécurisés par des contrôles d'accès par badge.

6. ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS :

6.1. IDENTIFICATION DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

6.1.1. Les sols

Les impacts sur le sol et le sous-sol seront limités.

En phase chantier, une surface sera dédiée au stockage des matériaux. Elle sera décapée de sa terre végétale et recouverte de grave compactée. Cet espace sera remis en état à la fin du chantier (enlèvement de la grave, décompactage et remise en place de la terre végétale. Les engins de chantier circuleront en période sèche ou dans le cas contraire, les engins à utiliser devront être équipés de chenilles pour ne pas créer de zones compactes.

Les travaux de terrassements seront limités à la création de tranchées réseaux de l'ordre de 140m de longueur et de 80 cm de profondeur moyenne. Des assises compactées seront créées pour la pose du local transformateur, des conteneurs batteries et des bâches incendie représentant une surface de moins de 200 m². Aucune fondation béton ne sera mise en place.

Après démantèlement, le terrain sera rendu dans son état initial.

6.1.2. L'eau

Les impacts du projet sur l'eau sont très réduits. La pose par pieux battus n'engendre pas de pollution de l'eau présente dans le sol, les profils métalliques étant traités par une galvanisation durable de type « Magnélic » soit zinc et magnésium qui donne une garantie anticorrosion supérieure à la durée d'exploitation de la centrale qui est de 30 ans.

6.1.3. L'air et les poussières

En phase chantier, il existera un risque d'émission de poussières dans le cadre des terrassements à entreprendre et des déplacements d'engins. L'impact devrait être faible du fait de la présence de nombreux massifs végétaux environnants réduisant les effets du vent sur le site et de ce fait la propagation des poussières. Les vents dominants sont d'Ouest et les seules habitations sont suffisamment éloignées du site. Aucune émanation de gaz toxique ou de produits propageant des odeurs indésirables n'est possible dans le cadre des travaux à entreprendre.

Les modules photovoltaïques une fois en place pourront provoquer un léger réchauffement de l'air ambiant au-dessus des tables mais celui en dessous des tables sera plus frais et plus humide parce que protégé des rayonnements directs du soleil.

6.1.4. La faune

Le site qui sera clos pour accueillir la centrale agrivoltaïque représente une emprise de moins de 4,5 ha. Il englobera l'ensemble des massifs végétaux préservés.

La partie centrale PV ne représente que 12 300 m² d'emprise au sol soit 38 % du site hors de la zone d'exclusion périphérique de 7 m. La clôture sera d'une hauteur de 1,80m empêchant tout accès pouvant mettre en danger les personnes et les biens. Les parties de la clôture délimitant le secteur vers l'Est et le Nord (vers les zones naturelles) seront équipées de passages pour la petite faune.

La végétation occupant les secteurs préservés accueille une petite faune qui ne sera pas directement dérangée en phase chantier. Celui-ci devrait durer moins de 6 mois. De nombreux massifs existent également au-delà du chantier et pourront servir de repli durant cette période.

Ensuite la fréquentation humaine sera extrêmement réduite. Les troupeaux d'ovins remis en place n'occuperont pas tout le site en même temps. Ils occuperont des portions du territoire pour une pâture itinérante.

Oiseaux, mammifères, insectes et reptiles retrouveront leur cadre originel.

6.1.5. La flore

Des haies en périphérie de la centrale, intégrant la clôture dans son environnement seront plantées. Elles assureront un habitat complémentaire pour l'avifaune et l'entomofaune ainsi qu'une intégration paysagère optimisée.

La plus grande part des fourrés mésophiles existants ainsi que le petit bois seront préservés dans leur intégrité (pas de circulation dans leur emprise ni de tranchées ou d'aménagements).

6.1.6. Le bruit

Le bruit est limité pour ce type d'équipements. En phase chantier, le bruit des engins est limité à la période diurne.

Les bruits les plus impactants sont émis lors du battage des pieux. La durée d'intervention pour cette phase de travaux est limitée à quelques semaines durant le mois de mai et de juin.

En phase d'exploitation, les bruits émis sont ceux de la ventilation des onduleurs. C'est un bruit continu et diurne. Le matériel choisi comporte des critères d'abaissement des émissions sonores.

6.1.7. Analyse de l'impact paysager et visuel.

Le projet est situé dans un espace agricole vaste. La fréquentation humaine y est limitée aux promeneurs et aux exploitants des parcelles voisines. Les haies mises en place et l'environnement arboré existant et préservé masquent toute perception lointaine et proche de la centrale agrivoltaïque.

Les principales perception du site sont obtenues depuis le village. La centrale est en continuité directe d'espaces urbanisés résidentiels pavillonnaires (voir étude paysagère jointe).

La hauteur maximum des tables de modules photovoltaïques ne dépasse pas 3 m.

6.1.8. Activité agricole

Ce versant faisant face au village de Saint Jean Rohrbach est depuis de nombreuses années inexploité. Sa reconquête pour une activité d'élevage ovins permet de réaffirmer la vocation agricole du village sur le long terme et de pérenniser une activité agricole proche.

6.1.9. Energie renouvelable et réduction des émissions

La centrale agrivoltaïque projetée, avec sa production d'énergie verte, participera à la décarbonation des activités des entreprises qui la consommeront. Les émissions qui seront évitées par cette installation seront de 2 300 To eq CO₂.

Le choix de modules permet également de réduire l'empreinte carbone de la construction de cet équipement avec un bilan carbone estimé à moins de 700 kg eq CO₂/ kWc.

7. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE, COMPENSER LES IMPACTS (ERC)

7.1. DESCRIPTION DES MESURES PREVUES POUR EVITER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX.

7.1.1. La flore et la faune

Les arbres et arbustes représentant un habitat pour les différentes espèces identifiées sont préservés et protégés de toute atteinte en phase chantier.

Des haies périphériques intégrant la clôture seront plantées afin d'apporter un habitat diversifié pour la faune (oiseaux, insectes, mammifères, ...). Le choix des essences se portera exclusivement sur des plantes indigènes et permettant un apport nutritionnel varié tout au long de l'année.

Les espaces de prairie seront préservés.

7.1.2. Le sol et le sous-sol

Afin d'éviter les impacts de la construction de la centrale sur le sol et le sous-sol, le choix a été fait de mettre en place des installations reposant sur des pieux battus ne nécessitant pas de fondations pour l'ensemble des tables.

7.2. MESURES DE REDUCTION DES IMPACTS QUI NE PEUVENT PAS ETRE EVITES.

7.2.1. La faune

Pour des raisons de sécurité des personnes et des biens, la pose d'une clôture de protection autour de la centrale est indispensable. Cet aménagement peut avoir un impacts sur les déplacements de la faune mammifère terrestres (fouines, putois, martres, hérissons, petits rongeurs) et batracienne. Les oiseaux ne sont pas impactés par de tels aménagements.

Afin de réduire l'impact de la mise en place de tels obstacles, il sera intégré des passages à intervalles réguliers sous la clôture (passages de l'ordre de 15 cm de diamètre).



7.2.2. Le paysage

Il a été choisi de développer des tables de modules sur un rang afin de limiter la hauteur des installations et de minimiser leur impact paysager.

Les haies périphériques installées ainsi que la préservation des massifs végétaux existants participeront à l'intégration de la centrale dans son environnement.

7.3. CONCLUSION GENERALE

Dans le cadre de ce projet, une étude d'impact complète a été réalisée afin d'en appréhender les enjeux, notamment sur la biodiversité.

Ils concernent majoritairement les zones humides, les habitats naturels inscrits à la Directive Habitats-Faune-Flore, la présence d'espèces avifaunistiques à enjeux, ainsi que les lisières boisées composant le réseau de corridors écologiques à l'échelle locale, mais aussi un habitat de reproduction, d'alimentation, pour l'ensemble de la faune terrestre (mammifères, amphibiens et reptiles) et volante (oiseaux et chiroptères) inventoriée dans la zone d'étude immédiate.

Les évolutions d'implantation du projet traduisent de nos efforts pour éviter et réduire les impacts initialement détectés sur la biodiversité. Ainsi, les enjeux identifiés précédemment (zones humides, boisement et lisières forestières) sont évités par l'implantation du projet agrivoltaïque.

Le respect d'une zone tampon entre les modules et les lisières permettra de conserver l'attractivité du site comme zone de chasse pour les espèces avifaunistiques à enjeux, telles que la Pie-grièche écorcheur.

Des mesures d'accompagnement seront développées pour améliorer les capacités écologiques du site pour les espèces à enjeux écologiques, dont la création de 2 hibernaculum, et l'installation de 6 nichoirs à oiseaux et 2 gîtes à chiroptères.

De plus, le pâturage extensif favorisera le maintien écologique des habitats. A cela l'exploitant s'engage à respecter une bonne application accompagnée d'un suivi dans le temps de ces mesures.

Un suivi écologique sera réalisé par un écologue mandaté en phase de chantier et en phase d'exploitation afin de s'assurer de l'efficacité des mesures ERC, ainsi que de réaliser des suivis d'espèces.

L'estimation des impacts résiduels après l'application des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement sont évalués comme non-significatifs. Aucune mesure compensatoire ni demande de dérogation «espèces protégées» n'est donc nécessaire pour ce projet.

8. PLAN DE GESTION ET SUIVI ENVIRONNEMENTAL

8.1. STRATEGIES DE GESTION DES IMPACTS IDENTIFIES.

8.1.1. Phase chantier

Le dossier de consultation des entreprises comprendra un volet environnemental expliquant les précautions à prendre vis-à-vis des sensibilités du site et des protections spécifiques à mettre en place.

Avant le démarrage des travaux, un contrôle de la mise en place des protections demandées sera effectué. Sa conservation durant toute la durée du chantier sera contrôlée périodiquement.

Les circuits de déplacement des engins de chantier seront également planifiés dès la phase de l'installation de chantier pour réduire au mieux l'impact de leurs déplacements. L'usage d'engins à chenilles sera exigé dès lors que la portance du sol sera affaiblie par les conditions météorologiques.

8.1.2. Phase exploitation

L'entretien du site se fera exclusivement par le pâturage des ovins de l'exploitant agricole et par fauchage tardif afin de préserver la biodiversité des surfaces en herbe. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé. Des tailles biennales ou triennales seront effectuées entre les massifs végétaux et la clôture pour préserver cet équipement. Ces tailles seront menées exclusivement durant les mois de septembre à février pour limiter les dérangements de l'avifaune (hors périodes de nidification).

8.1.3. Phase démantèlement

Le démantèlement du site aura lieu à l'issue de la période d'exploitation. Les travaux seront menés en période sèche pour limiter les impacts des déplacements de véhicules. Tous les éléments métalliques seront évacués et recyclés dans une filière professionnelle.

Les modules photovoltaïques seront soit proposés à la revente, soit envoyés dans un centre de recyclage agréé. Plus de 95% des composants sont recyclables.

Les onduleurs seront également recyclés dans un centre agréé. Les câbles seront retirés du sol et également recyclés.

Les conteneurs abritant les équipements électriques de la centrale seront évacués du site et proposés à de nouveaux usages. Les équipements non réutilisables seront recyclés dans des filières agréées.

L'emplacement des conteneurs, comme les tranchées ayant accueilli les réseaux électriques seront remis en état en évacuant tous les matériaux impropres (graves, géotextile, ...).

8.2. PLAN DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL POST-CONSTRUCTION POUR VERIFIER L'EFFICACITE DES MESURES PRISES.

8.2.1. Suivi floristique

Des passages périodiques (deux fois par an) seront mis en place durant la phase d'exploitation de la centrale pour constater l'évolution de la biodiversité de la prairie durant les 5 premières années. Un rapport illustré sera édité à chaque fois et transmis aux administrations concernées ainsi qu'à la communauté d'agglomération (Sarreguemines Confluences).

8.2.2. Suivi faunistique

Des pièges photos seront mis en place les premières années sur plusieurs des passages aménagés sous les clôtures pour en vérifier leur efficacité. Les retours de ces campagnes seront consignés en annexe dans le rapport floristique produit.

Un passage triennal sera mené avec un expert pour constater si la faune protégée identifiée continue de fréquenter les lieux (oiseaux et reptiles) et éventuellement préconiser des mesures d'amélioration des conditions d'accueil du site.